Image not found or type unknown

Cdt de payer avec clause resolutoire

Par **Titope**, le **21/11/2019** à **14:41**

Bonjour,
Étant propriétaire mon locataire n'a pas daigné rembourser les loyers dus malgré l'envoi d'un commandement de payer avec application de la clause résolutoire.
je vais donc pouvoir entamer une procédure d'expulsion après avoir saisi le tribunal. Au bout de combien de temps puis-je espérer récupérer mon logement?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **21/11/2019** à **15:45**

Bonjour

Il est difficile de prédire en terme de délai.

En tout cas, il faut espérer pouvoir faire procéder à l'expulsion dès la fin de la trève hivernale.

https://leblogimmobilier.org/2017/11/25/duree-procedure-expulsion-locataire/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés